

Cyber-attaque contre la caisse de compensation Swissmem

- Lettre d'information pour les collaborateurs des entreprises affiliées

Mesdames et Messieurs

Nous nous adressons à vous par cette lettre pour vous d'un incident de sécurité survenu à la Caisse de compensation (CC) Swissmem. Vous êtes employé(e) d'une entreprise affiliée à la Caisse de compensation Swissmem.

Malgré des normes de sécurité étendues, la caisse de compensation Swissmem a été victime de ce que l'on appelle une cyber-attaque. On entend par là la tentative de criminels d'accéder aux systèmes de technologie de l'information (TI) d'organisations ou d'entreprises afin de dérober, d'effacer ou de crypter des données enregistrées sur des ordinateurs. Lorsque nos spécialistes ont découvert l'incident le week-end des 4 et 5 janvier 2025, ils ont immédiatement déconnecté les systèmes du monde extérieur. Après une interruption, les systèmes informatiques entièrement reconstruits fonctionnent à nouveau normalement depuis le jeudi 9 janvier 2025.

Des mesures d'analyse et de sécurité complètes ont été prises avec le soutien de spécialistes externes. Les instances légalement compétentes telles que le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et l'Office fédéral de la cybersécurité (OCS) ont informées et consultées. La caisse de compensation Swissmem a en outre annoncé l'attaque à la police cantonale de Zurich et a déposé une plainte pénale. L'analyse effectuée jusqu'à présent a révélé que des données de la CC Swissmem avaient été cryptées et bloquées lors de l'incident. Nous avons pu récupérer toutes les données. Il n'y a pas eu d'attaque sur les comptes bancaires et aucun argent n'a été dérobé.

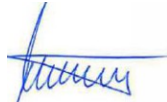
Malheureusement, il est désormais certain qu'un vol de données a eu lieu. Il pourrait s'agir de plusieurs types de données : D'informations sur l'activité administrative de la CC Swissmem à des données personnelles, y compris des données sur les prestations, les cotisations ou les salaires. Il n'est pas clair à l'heure actuelle de quelles données il s'agit. **C'est pourquoi il est malheureusement impossible d'obtenir des informations plus spécifiques pour savoir si des données vous concernant sont concernées ou non.** Jusqu'à présent, il n'existe aucun indice d'une utilisation abusive ou d'une publication des données par les pirates.

Nous vous recommandons néanmoins une grande prudence : soyez particulièrement vigilant face à tout courrier postal, e-mail, message ou appel téléphonique suspect qui vous demande des informations personnelles ou vous invite à effectuer des actions suspectes. Ne communiquez en aucun cas des données personnelles ou des coordonnées bancaires sans réfléchir. Vous trouverez des recommandations concrètes au verso.

Nous regrettons vivement cet incident et nous excusons pour les inconvénients et les problèmes qui en résultent. Nous ne pouvons malheureusement pas fournir d'autres informations sur cet incident, notamment sur les données concernées.

Salutations amicales

Caisse de compensation Swissmem



Thomas Sommer
Président



Damian Keller
Directeur général

→ **Veuillez consulter le verso / la page suivante**

Recommandations de sécurité et de comportement

- **Soyez particulièrement vigilant face aux courriers, courriels, messages ou appels téléphoniques suspects qui demandent des informations personnelles ou vous incitent à des suspects.**
- **Ne cliquez pas sur les liens contenus dans les e-mails ou les SMS qui vous sont envoyés sans que vous les ayez sollicités ou qui mettent mal à l'aise. Cela vaut particulier si ces messages vous mettent sous pression et/ou vous menacent de conséquences.**
- **Ne vous laissez pas intimider ou sous pression.**
- **Ne communiquez jamais vos mots de passe ou votre code PIN par téléphone ou par e-mail.**
- **Ne en aucun cas vos données personnelles ou vos coordonnées bancaires sans réfléchir.**
- **N'autorisez jamais des personnes étrangères à accéder à votre ordinateur, même si elles vous semblent dignes de confiance.**
- **Ne remettez jamais d'argent liquide ou d'autres objets de valeur à une personne que vous ne connaissez pas.**

En cas de doute, l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCOM) vous aidera volontiers à évaluer la situation et vous fournira des recommandations sur la marche à suivre : <https://www.report.ncsc.admin.ch/de/>.

Si vous êtes victime de menaces ou de chantage, ou si vous subi un dommage, portez plainte auprès de la police cantonale compétente, en cas d'urgence sur cckova@kapo.zh.ch, 112 ou 117.